



**Grandgirard Pierre-André, Bürdel Daniel, Bonvin-Sansonens Sylvie, Marmier Bruno, Péclard Cédric, Wicht Jean-Daniel, Kolly Nicolas, Kolly Gabriel, Collaud Romain, Moussa Elias**

Implantation de la fibre optique dans le canton de Fribourg (projet fth fr) : vision et rôle de l'Etat

Cosignataires : 15 Réception au SGC : 23.03.18 Transmission au CE : \*28.03.18

## Dépôt

Par ce mandat, nous demandons au Conseil d'Etat de concrétiser la vision « Fribourg 4.0 » en s'engageant plus intensément dans le développement du réseau cantonal de fibre optique. Cet engagement doit se traduire par un soutien renforcé à la société fth fr SA et par une utilisation exemplaire, par les services de l'Etat, des prestations offertes par les sociétés fribourgeoises partenaires de fth fr SA, notamment net+FR, senseLAN, etc.

## Développement

Nous saluons l'ambition du Conseil d'Etat qui, par sa stratégie « Fribourg 4.0 », souhaite positionner l'Etat de Fribourg comme un canton d'avenir misant sur le dynamisme et l'innovation. Cette stratégie, dixit Monsieur le Président du Conseil d'Etat 2018 Georges Godel, englobera ainsi à terme l'ensemble des prestations de l'administration afin de répondre de manière encore plus efficiente aux besoins de la population et des entreprises fribourgeoises. Le réseau cantonal de fibre optique sera dès lors la colonne vertébrale de cette stratégie et devra être prioritairement et expressément développé.

Le retrait de la coopération de Swisscom au 31 décembre 2016 fragilise le déploiement futur du réseau fth et surtout va sensiblement rallonger la durée initialement prévue pour offrir un accès aux transmissions à très haut débit à chaque entreprise, chaque ménage, chaque école et chaque administration communale de notre canton. Il est utile de rappeler que les distributeurs d'électricité (Groupe E, Gruyère Energie SA, IB Murten) ont un intérêt privilégié à la pose de la fibre optique jusqu'à chaque immeuble pour établir une liaison numérique bidirectionnelle avec chaque client et à offrir de nouveaux services comme le télé-relevé des consommations, la tarification dynamique et le conseil en énergie. D'ailleurs, l'engagement financier de ces distributeurs d'électricité, mentionné dans le message No 23 du 26 juin 2012, est très explicite. Cette importante contribution de l'ordre de 120 millions de francs sera investie pour le financement du réseau.

Il est primordial de soutenir le développement du réseau de la fibre optique jusque vers l'ensemble des utilisateurs du canton afin d'éviter la fracture numérique, de dynamiser les régions périphériques en favorisant la création de places de travail évitant ainsi l'exode des jeunes vers les centres, de réduire le déplacement des travailleurs en dynamisant le télétravail. La fibre optique sera un argument fort pour la promotion économique dans le but de valoriser au mieux les zones constructibles. La digitalisation souhaitée de notre société est un processus visionnaire qui n'est crédible sans un réseau de communications adapté et performant. Les avantages non chiffrables pour l'économie, la sécurité, le climat, la santé (diminution du rayonnement électromagnétique) et surtout pour l'image du canton sont énormes et méritent un engagement accru.

\*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

Hormis les fonds privés et publics, le développement du réseau fttth sera financé par les abonnements des utilisateurs ainsi que par d'autres fournisseurs louant le réseau. Il est dès lors indispensable, pour garantir l'économicité du système, de fidéliser de nouveaux clients. Pour cela, l'Etat de Fribourg et les entreprises semi-étatiques doivent faire preuve d'exemplarité envers les citoyens en utilisant prioritairement les services des entreprises fribourgeoises partenaires de fttth fr SA.

En conséquence des arguments développés, nous demandons au Conseil d'Etat:

- > de définir les besoins financiers nécessaires pour permettre la réalisation complète du déploiement de la fibre optique sur tout le territoire, en tenant compte des engagements déjà consentis aujourd'hui de la part de tous les partenaires ;
- > d'adapter les modalités de financement décidées par l'Etat en faveur de fttth fr SA (décret du 13 septembre 2012) sur la base du nouveau plan stratégique, dans le but d'éviter une dilution de la part de l'Etat (capital-actions) et en ajustant à la hausse le montant du prêt sans intérêt ;
- > d'analyser l'ensemble des abonnements des services de l'Etat et des entreprises semi-étatiques ;
- > à titre d'exemplarité, à prestations égales ou plus favorables, de témoigner un soutien fort à fttth fr SA et ses partenaires fribourgeois en transférant progressivement l'ensemble des abonnements des services de l'Etat et des entreprises semi-étatiques.

Sur ces considérations, nous remercions le Conseil d'Etat du bon accueil qu'il réservera à ce mandat.

—